



25 SEPTEMBRE 2020 / 21

UNSA-Cefi  
Bâtiment VAUBAN - Est 1 - Pièces 1094 à 1121  
139, Rue de Bercy - Télédéc 656 - 75572 PARIS CEDEX 12  
Tél. : 01 53 18 60 92  
e-mail : [syndicat-unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:syndicat-unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr)

NEWS

### **Impôt sur les revenus 2019 : dates du prélèvement du reste à payer**

S'il vous reste encore une somme à payer sur vos revenus de 2019, vous serez prélevé en une ou plusieurs fois selon le montant dû :

- montant inférieur ou égal à 300 € : un seul prélèvement de 300 € le 25 septembre 2020, sur le compte bancaire déclaré à l'administration fiscale ;
- montant supérieur à 300 € : un prélèvement en 4 fois, les 25 septembre, 26 octobre, 26 novembre et 28 décembre 2020.
  - Pour en savoir plus, voir [le communiqué de presse](#).

### **Frais d'incidents bancaires : une nouvelle charte pour protéger les plus fragiles**

Un [arrêté du 16 septembre 2020](#) porte agrément de la charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement qui inclut l'ensemble des engagements pris en matière de plafonnement des frais d'incidents pour les clientèles fragiles. Elle est applicable dès le 21 septembre à tous les établissements de crédit, les établissements de paiement, les établissements de monnaie électronique et les sociétés de financement. Les frais d'incidents bancaires sont limités à 25€ par mois, soit 300€ par an, pour les clients en situation de fragilité financière et à 20€ par mois et 200€ par an pour ceux qui ont souscrit à l'offre spécifique qui leur est destinée.

- Pour en savoir plus, [voir le Communiqué de presse du 21 septembre 2020](#)

### **Les dispositifs d'aides à l'achat d'un vélo électrique neuf**

- [L'Etat](#) : aide financière pour l'achat d'un vélo électrique pour toute personne majeure avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 €.
- [La région Île-de-France](#) : aide de 50 % maximum du prix d'achat TTC, dans la limite de 500 €, cumulable avec les aides proposées par les collectivités d'Île-de-France.
- [La métropole du Grand Paris](#) : aide allant jusqu'à 500 € pour l'achat d'un vélo électrique en remplacement d'un véhicule thermique, cumulable avec le bonus écologique.
- [La ville de Paris](#) : aide de 33 % du prix d'achat HT pour toute personne résidant à Paris.

### **Vélo électrique ou vélo classique : restez vigilants !**

À Paris, sur les 8 premiers mois de 2020, 580 cyclistes ont été victimes d'un accrochage ou d'une chute ayant conduit à une intervention médicale pour soigner des pathologies allant des grosses égratignures à des fractures ouvertes et multiples. Respectez bien le code de la route et soyez prudents !